

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Valorisation-de-l-instruction-en-famille-attention-aux-derives-possibles>



École & société

# Valorisation de l'instruction en famille : attention aux dérives possibles !

- Éducation - Actu -

Publication date: lundi 4 juillet 2022

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

La Loi confortant les principes de la République a modifié l'instruction en famille (IEF) en instituant une autorisation préalable à la place d'une simple déclaration.

Dorénavant, les personnes délivrant cette instruction en famille pourront valoriser cette expérience professionnelle après deux contrôles annuels satisfaisants. Le SE-Unsa, comme les autres organisations syndicales s'est opposé à ce texte. Malgré tout, l'administration maintenu le texte auquel elle a apporté d'importantes modifications qui lèvent les principales ambiguïtés.

Ne pas confondre « valorisation » et « validation » des acquis de l'expérience

Le SE-Unsa a proposé plusieurs amendements pour qu'il ne puisse pas y avoir confusion entre *valorisation* et *validation* des acquis de l'expérience (VAE), une procédure connue et encadrée conduisant à la certification ou la diplomation. Les termes *acquis*, *compétences*, *expérience professionnelle* ont été retirés du texte.

L'attestation qui sera délivrée aux personnes qui en feront la demande reconnaîtra uniquement le fait qu'il y a eu délivrance d'instruction dans la famille dans des conditions conformes à l'article 131-2 du Code de l'Éducation.

L'ensemble des organisations a partagé cette demande qui doit donc aboutir positivement. Il restera toutefois à vérifier que la version définitive au Journal Officiel soit bien conforme aux travaux du Conseil.

L'avis du SE-Unsa : les dérives sont possibles

Malgré la qualité de l'écoute de la Direction des affaires juridiques et de la Direction de l'enseignement scolaire, nous avons maintenu notre position contre la délivrance d'une attestation par une autorité académique. Les dérapages et les dérives ne sont pas totalement écartés, avec de possibles confusions entre des professionnels formés pour enseigner et des accompagnants bénévoles.

Dans un contexte de pénurie d'enseignants et de manque d'attractivité des métiers de l'éducation, cette attestation peut contribuer à la déqualification de nos métiers.

Cela reste pour nous inacceptable.